

DÉCISION SUR LA DATE ET LE LIEU DE LA CINQUIÈME RÉUNION DE COORDINATION SEMESTRIELLE

La Conférence,

1. **RAPPELLE** la décision *Assembly/AU/Dec.558(XXIV)* adoptée en janvier 2015, qui a approuvé l'offre faite par les États membres d'accueillir la Session ordinaire de la Conférence de juin/juillet 2023 ;
2. **RAPPELLE EN OUTRE** les décisions *Assembly/AU/Dec.635 (XXVIII)* et *Assembly/AU/Dec.687 (XXX)* adoptées respectivement en janvier 2017 et janvier 2018, concernant la réunion de coordination semestrielle ;
3. **DÉCIDE** de fixer les dates de la cinquième Réunion de coordination semestrielle et des sessions préparatoires du Conseil exécutif et du COREP ainsi qu'il suit :
 - i) Quarante-sixième Session ordinaire du COREP du 19 juin au 4 juillet 2023 à Addis-Abeba, Éthiopie ;
 - ii) Quarante-troisième Session ordinaire du Conseil exécutif des 13 et 14 juillet 2023, à Nairobi (Kenya) ;
 - iii) Cinquième Réunion de coordination semestrielle de l'Union africaine et des CER le 16 juillet 2023, à Nairobi (Kenya).
4. **DEMANDE** à la Commission de mettre en œuvre toutes les dispositions nécessaires en vue d'organiser la cinquième Réunion de coordination semestrielle ainsi que les réunions préparatoires du Conseil exécutif et du COREP selon les dates susmentionnées.